

A PROPOS DE L'INTERDICTION DU MÉLANGE DE LIN ET LAINE (Lev. 19,19; Deut. 22,11)

Yvette MOTTIER

Parmi les interdictions de croisement d'espèces, de mélange d'essences ou encore de produits différents se trouve l'interdiction de mélanger lin et laine. Ce précepte ne concerne pas seulement les tissus composés des deux fibres, mais aussi les vêtements qui contiendraient deux tissus, un manteau en laine avec des renforts en lin par exemple, ou le port d'un costume de laine avec une chemise de lin. Si l'interdit de croiser deux individus d'espèces différentes se comprend aisément, car il en résulte en effet des hybrides qui ne peuvent pas se reproduire, celui du mélange de lin et laine l'est moins. Il fait partie des préceptes que l'on respecte sans pouvoir cependant les expliquer selon la tradition juive talmudique et rabbinique (ḥuq). Pourtant il doit avoir un sens, une raison peut-être si archaïque, qu'elle n'est plus présente dans la conscience historique. L'interdit de mélanger les espèces se trouve une première fois dans *Lev. 19, 19*. Là il n'est pas spécifié quel mélange de tissu doit être évité: «Tu ne porteras sur toi un vêtement en deux espèces de tissu». Or cette première mention a toujours été assimilée à la seconde, *Deut. 22, 11*, où il est explicitement dit que le mélange de lin et de laine est proscrit: «Tu n'auras pas de vêtement tissé mi-laine mi-lin». Il existait pourtant à cette époque, hormis le lin et la laine, le coton et la soie; ces deux fibres peuvent être mélangées aussi bien à la laine qu'au lin.

L'interdiction s'applique uniquement à ce mélange de lin et laine. La laine et le lin doivent par conséquent avoir une signification particulière. Le lin est une fibre végétale, la laine au contraire est un produit animal. Faut-il voir là l'interdiction de mélanger un produit végétal et un produit animal? Ce n'est probablement pas la raison principale puisque la soie est également de provenance animale et son mélange à la laine ou au lin n'est pas interdit. Il en va de même avec le coton que l'on peut porter simultanément avec la laine ou le lin. Il faut donc rechercher la vraie raison de ce précepte dans la signification profonde de la laine et du lin pour le peuple d'Israël.

C'est peut-être dans l'opposition élevage-agriculture qu'il faut chercher la raison, l'explication de ce précepte. Le lin est une plante de culture liée à l'agriculture; la laine est une fibre animale liée à l'élevage. Les deux ont pour origine une économie basée sur la vie paysanne.

Avant d'approfondir le problème dans cette direction, rappelons que de loin la majeure partie des tissus coptes sont constitués de ce mélange: la trame est de lin, la chaîne de laine. Il y a pour cela une raison pratique: le lin donne une structure stable au tissu, ne se déforme pas ou peu, mais accepte mal les teintures. La laine en revanche se déforme facilement mais est facile à teindre. A priori, ce mélange semble être idéal

du point de vue technique. Il est d'autre part évident qu'il n'est pas nécessaire d'interdire quelque chose qui n'existe pas. Le *Lévitique* et le *Deutéronome* écrits avant le début de l'ère chrétienne, ne peuvent donc pas viser les tissus coptes. Le précepte garde pourtant toute sa valeur, si l'on considère que les tissus coptes sont souvent ornés de motifs païens (divinités, amours) ou simplement d'animaux ou encore de symboles chrétiens: la croix, le Christ ou des Saints. Les vêtements ainsi décorés étaient en outre souvent des vêtements de culte. Dans les cas cités l'interdiction se référerait au port de symboles chrétiens ou païens, peut-être simplement de motifs figuratifs.

Mais revenons à l'opposition de laine-élevage/lin-agriculture. G. Dalman (Vol. 5, p. 26 et n. 4) cite un Midrash selon lequel Caïn aurait présenté des graines de lin rôties sur l'autel, tandis qu'Abel aurait sacrifié des brebis non encore tondues, d'où l'interdiction de mélanger lin et laine (*Gen.* 4, 3).

Ce mythe contient plusieurs renseignements: les premiers représentants du néolithique, caractérisé par l'élevage et l'agriculture sont deux «frères» qui pratiquent chacun une forme d'économie propre au néolithique. Ils sont des enfants d'Adam et Eve qui représentent les chasseurs du paléolithique qui se nourrissent de la cueillette au Paradis. Caïn, l'agriculteur, et Abel, l'éleveur, sont donc les premiers hommes à produire leur nourriture eux-mêmes; mais ils ne sont pas encore des paysans pratiquant à la fois l'agriculture et l'élevage. L'archéologie de terrain des dernières décennies a démontré que cela correspond à la réalité: dans une première phase du néolithique on trouve en effet, par exemple à Jéricho, une population purement agricole, tandis qu'à Chawi Zemi/Shanidar (Iran) l'élevage existe sans être accompagné d'agriculture.

Le deuxième renseignement que nous procure ce mythe, c'est que le paysan essentiellement agriculteur s'imposera par rapport au paysan nomade jusqu'à la suppression du nomadisme.

Le troisième et dernier renseignement que nous pouvons tirer de ce récit est le suivant: étant donné que l'offrande de l'éleveur trouve plus de grâce que celle de l'agriculteur, les Hébreux seront en un premier temps une tribu de nomades.

L'élevage et l'agriculture correspondent, selon l'Ancien Testament, à deux étapes de l'histoire des Hébreux, séparées par leur séjour en Egypte. L'Egypte les a profondément marqués.

Hérodote nous donne deux informations concernant le lin et la laine chez les Egyptiens: les prêtres portent exclusivement des vêtements de lin et il leur est interdit de porter des habits d'autres matières (*Hér. Hist.* II, 37, 3). En d'autres termes, le port de la laine ne leur est pas permis. Hérodote ne dit pas que les Egyptiens considèrent la laine comme une matière impure, mais on peut le déduire du fait que les prêtres se rasent le corps entier tous les trois jours, afin qu'aucune vermine ne s'y installe (*Hér. Hist.* II, 37,2). Cheveux et poils, et par extension la laine, sont considérés impurs chez les Egyptiens. Sans dire expressément que les Egyptiens évitent dans certaines circonstances le mélange de lin et laine, nous apprenons que,

avant d'aller au temple, ils se débarrassent du manteau de laine qu'ils portent sur la tunique de lin (Hér. *Hist.* II, 81, 1). Aucun vêtement de laine accompagne les morts dans leur tombe.

Il serait tentant de penser que le précepte du *Deutéronome* est un héritage du séjour des Hébreux en Egypte. Si cette hypothèse n'est pas totalement à écarter, d'autres raisons ont certainement joué un rôle. Le lin est sacré en Egypte, la laine y est considérée impure. Au Proche-Orient la laine est une des bases de l'économie textile (P. Garelli, 1969, p.276); le lin existe également et n'a jamais été proscrit.

Il y a donc deux idées opposées, symbolisées chacune par le lin et la laine. Il s'agit de l'agriculture (lin) et l'élevage (laine), séparés au début du néolithique d'une part; et de l'Egypte, pays d'esclavage (lin) et du Proche-Orient, terre promise (laine) d'autre part. En obéissant au précepte de mélanger lin et laine, on évite de rapprocher deux choses qui doivent rester distinctes et écartées l'une de l'autre. Il y a encore une autre dimension à ne pas négliger. Avant le séjour en Egypte, les Hébreux sont une tribu d'éleveurs. Jacob est nomade éleveur par excellence. Après la conquête de la terre promise, les Israélites, devenus un peuple et aspirant à une identité politique, se sédentariseront et exerceront l'agriculture (P. Garelli, 1974, p. 188). Lin et laine représentent deux phases de l'histoire qu'il s'agit de ne pas confondre.

Une dernière dimension possible, mystique, serait la suivante: Abraham, le premier des patriarches, reçoit l'ordre: «Quitte ton pays, ta parenté et la maison de ton père pour le pays qui te sera indiqué. Tu deviendras un grand peuple» (*Gen.* 12, 12). Aucune traduction ne rend de façon satisfaisante le texte original qui commence: «*leḥ leḥa*». *Leḥ* = va; *leḥa* est un pronom suffixe composé avec la préposition *le* = à. Correctement il faudrait dire au lieu de «quitte», «va pour toi» ou «va en toi». Librement on pourrait traduire: «Emancipe-toi de ta famille et deviens un individu libre et indépendant». En opposition à cet épisode d'avant l'Egypte, nous trouvons le message à Moïse: «Va, quitte ce lieu ... pour le pays dont j'ai promis par serment à Abraham, Isaac et Jacob que je le livrerai à leur postérité» (*Ex.* 33,1). Les deux versets se ressemblent beaucoup; ils commencent tous deux par «va» et ont pour but la terre promise. Entre les deux moments il y a l'Egypte, l'esclavage. Interprété, ce verset dit que, pour pouvoir former un peuple, chaque individu doit avoir trouvé sa liberté individuelle. Les individus libres ont été soudés par la souffrance de l'esclavage. Ce précepte contient donc en dernier lieu aussi l'opposition entre la liberté individuelle et la liberté collective. Et peut-être le souvenir de l'esclavage en Egypte.

Yvette Mottier
Musée d'art et d'histoire
case postale 516
CH 1211 GENEVE 3

Bibliographie:

Les passages bibliques sont cités d'après: *La Sainte Bible*, traduite en français sous

la direction de l'École Biblique de Jérusalem. Les Editions du Cerf, Paris, 1961.

Garelli, P., *Le Proche-Orient Asiatiques. Des origines aux invasions des peuples de la mer*. Presses universitaires de France, Paris, 1969.

Garelli, P. et Nikiprowetzky, V., *Le Proche-Orient Asiatique. Les Empires mésopotamiens-Israël*. Presses universitaires de France, Paris 1974.

Hérodote, *Histoires*. Ed. Tusculum, Heimeran Verlag München, 3e éd., 1983.

Dalman, G., *Arbeit und Sitte in Palästina*. Band V: *Webstoff, Spinnen, Weben, Kleidung*. Schriften des Deutschen Palästina-Instituts, Bd. 8, Verlag C. Bertelsmann, Gütersloh, 1937.